

République FRANCAISE
Commune d'Oullins-Pierre-Bénite
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20240409_08 du 09/04/2024
Direction des finances

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril, à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 03/04/2024, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Tassadit BELLABAS.

Rapporteur : Clément DELORME

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 66

Nombre de conseillers municipaux présents : 43

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 20

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

PRÉSENTS :

Christian AMBARD - Nadine BADR-VOVELLE - Tassadit BELLABAS - Claire BELLISSEN - Marlène BONTEMPS - Anaëlle CAILLET - Michèle CALVANO - Christine CHALAND - Eliane CHAPON - Jean-Louis CLAUDE - Sandrine COMTE - Patricia DAUVERGNE - Clément DELORME - Alain DONJON - Thierry DUCHAMP - Benjamin GIRON - Marcel GOLBERY - David GUILLEMAN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Alexandre HEBERT - Frédéric HYVERNAT - Bernard JAVAZZO - Pierre LAFORETS - Dominique LARGE - Solange MARTELLACCI - Josiane MARTIN - Pierre-Marie MAUXION - Levana MBOUNI - Marjorie MERCIER - Maryse MICHAUD - Jérôme MOROGE - Claude MOUCHIKHINE - Clotilde POUZERGUE - Louis PROTON - Jacques ROS - Paul SACHOT - Max SEBASTIEN - Joëlle SECHAUD - Bertrand SEGRETAIN - Philippe SOUCHON - Ahlame TABBOUBI - Georges TRANCHARD - Jean-Luc VIDALOT

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Michel BAARSCH pouvoir à Claire BELLISSEN
Cédric BARBIERO pouvoir à Christine CHALAND
Nora BELATTAR pouvoir à Marjorie MERCIER
Sandrine BELMONT pouvoir à Tassadit BELLABAS
Marine BOISSIER pouvoir à Marlène BONTEMPS
Anne DEMOND pouvoir à Christian AMBARD
Marysa DOMINGUEZ pouvoir à Sandrine COMTE
Oihiba DRIDI pouvoir à Marcel GOLBERY
Yann-Yves DU REPAIRE pouvoir à Maryse MICHAUD
Sandrine GUILLEMIN pouvoir à David GUILLEMAN
Jean-Charles KOHLHAAS pouvoir à Benjamin GIRON
Patrice LANGIN pouvoir à Thierry DUCHAMP
Marion LECLERE pouvoir à Solange MARTELLACCI
Philippe LOCATELLI pouvoir à Jérôme MOROGE
Alexis MONTOLIU pouvoir à Levana MBOUNI
Anne PASTUREL pouvoir à Philippe SOUCHON
Jean-Luc PAYS pouvoir à Frédéric HYVERNAT
Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER pouvoir à Clément DELORME
Christiane PLASSARD pouvoir à Jean-Luc VIDALOT
Chantal TURCANO-DUROUSSET pouvoir à Anaëlle CAILLET

ABSENT(ES) :

Anissa HIDRI - Bertrand MANTELET - Maud MILLIER DUMOULIN

Objet : Affectation des résultats 2023 de la Commune de Oullins, de la Commune de Pierre-Bénite et de son budget annexe Culture au budget de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12, L2121-29 et L2311-5 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment l'article L263-18 du code des juridictions financières ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances ressources humaines sécurité et affaires générales du 02/04/2024

Vu le rapport par lequel Monsieur l'Adjoint expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

L'union des Communes de Oullins et de Pierre-bénite impose cette année une présentation exceptionnelle de l'affectation du résultat.

En effet, les budgets concernés par cette fusion à savoir : le budget principal de la Ville de Oullins, le budget principal de la Ville de Pierre-Bénite et le budget annexe culture de la Ville de Pierre-bénite se sont arrêtés au 31/12/2023 pour être fusionnés dans un seul et même budget, celui de la Commune Nouvelle de Oullins-Pierre-Bénite.

Les résultats 2023 de ces trois budgets doivent donc être affectés au sein du budget 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite.

Pour ce faire, seront donc présentés successivement :

- Le résultat 2023 de la Commune de Oullins,
- Le résultat 2023 de la Commune de Pierre-Bénite,
- Le résultat 2023 du budget annexe Culture de la Commune de Pierre-Bénite,
- Le résultat consolidé 2023 issu de la somme des 3 résultats énoncés précédemment,
- L'affectation du résultat consolidé 2023 au budget primitif 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite.

1° Le résultat 2023 de la Commune de Oullins :

ETAPE 1 - DETERMINATION DU RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 du BP 2023 (1)	2 399 988,68 €
Recettes de fonctionnement 2023 (2)	32 051 264,53 €
Dépenses de fonctionnement 2023 (3)	28 458 851,29 €
Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)	3 592 413,24 €
Résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5) = (1) + (4)	5 992 401,92 €
ETAPE 2 - DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 du BP 2023 (6)	-178 203,36 €
Recettes d'investissement 2023 (7)	4 584 895,46 €
Dépenses d'investissement 2023 (8)	6 865 223,50 €
Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement (9) = (7) - (8)	-2 280 328,04 €
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10) = (6) + (9)	-2 458 531,40 €
ETAPE 3 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (11)	-2 458 531,40 €
Restes à réaliser en recettes 2023 (12)	284 866,75 €
Restes à réaliser en dépenses 2023 (13)	2 138 686,77 €
Solde des restes à réaliser 2023 (14) = (12) - (13)	-1 853 820,02 €
Besoin de financement 2024 de la section d'investissement (15) = (11) + (14)	-4 312 351,42 €

2° Le résultat 2023 de la Commune de Pierre-Bénite :

ETAPE 1 - DETERMINATION DU RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 du BP 2023 (1)	1 006 413,76 €
Recettes de fonctionnement 2023 (2)	16 865 482,12 €
Dépenses de fonctionnement 2023 (3)	15 712 796,92 €
Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)	1 152 685,20 €
Résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5) = (1) + (4)	2 159 098,96 €
ETAPE 2 - DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 du BP 2023 (6)	1 171 203,82 €
Recettes d'investissement 2023 (7)	2 072 253,50 €
Dépenses d'investissement 2023 (8)	2 446 118,26 €
Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement (9) = (7) - (8)	-373 864,76 €
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10) = (6) + (9)	797 339,06 €
ETAPE 3 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (11)	797 339,06 €
Restes à réaliser en recettes 2023 (12)	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses 2023 (13)	183 081,58 €
Solde des restes à réaliser 2023 (14) = (12) - (13)	-183 081,58 €
Besoin de financement 2024 de la section d'investissement (15) = (11) + (14)	0,00 €

3° Le résultat 2023 du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite :

ETAPE 1 - DETERMINATION DU RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 du BP 2023 (1)	89 757,36 €
Recettes de fonctionnement 2023 (2)	479 138,44 €
Dépenses de fonctionnement 2023 (3)	512 312,18 €
Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)	-33 173,74 €
Résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5) = (1) + (4)	56 583,62 €
ETAPE 2 - DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 du BP 2023 (6)	13 784,38 €
Recettes d'investissement 2023 (7)	19 668,61 €
Dépenses d'investissement 2023 (8)	37 082,98 €
Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement (9) = (7) - (8)	-17 414,37 €
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10) = (6) + (9)	-3 629,99 €
ETAPE 3 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (11)	-3 629,99 €
Restes à réaliser en recettes 2023 (12)	0,00 €
Restes à réaliser en dépenses 2023 (13)	0,00 €
Solde des restes à réaliser 2023 (14) = (12) - (13)	0,00 €
Besoin de financement 2024 de la section d'investissement (15) = (11) + (14)	-3 629,99 €

4° Le résultat consolidé 2023 : somme des résultats 2023 des Communes de Oullins et de Pierre-Bénite ainsi que du budget annexe culture de la Commune de Pierre-Bénite :

ETAPE 1 - DETERMINATION DU RESULTAT DE CLOTURE CUMULE 2023 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de clôture cumulé 2022 de la section de fonctionnement inscrit au chapitre 002 du BP 2023 (1)	3 496 159,80 €
Recettes de fonctionnement 2023 (2)	49 395 885,09 €
Dépenses de fonctionnement 2023 (3)	44 683 960,39 €
Résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement (4) = (2) - (3)	4 711 924,70 €
Résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5) = (1) + (4)	8 208 084,50 €
ETAPE 2 - DETERMINATION DU SOLDE D'EXECUTION CUMULE 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2022 de la section d'investissement inscrit au chapitre 001 du BP 2023 (6)	1 006 784,84 €
Recettes d'investissement 2023 (7)	6 676 817,57 €
Dépenses d'investissement 2023 (8)	9 348 424,74 €
Solde d'exécution 2023 de la section d'investissement (9) = (7) - (8)	-2 671 607,17 €
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10) = (6) + (9)	-1 664 822,33 €
ETAPE 3 - DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT 2023 DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (11)	-1 664 822,33 €
Restes à réaliser en recettes 2023 (12)	284 866,75 €
Restes à réaliser en dépenses 2023 (13)	2 321 768,35 €
Solde des restes à réaliser 2023 (14) = (12) - (13)	-2 036 901,60 €
Besoin de financement 2024 de la section d'investissement (15) = (11) + (14)	-3 701 723,93 €

5° L'affectation du résultat consolidé 2023 au budget primitif 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite.

ETAPE 4 – AFFECTATION AU BUDGET PRIMITIF 2024 DU RESULTAT 2023	
Affectation du solde d'exécution cumulé 2023 de la section d'investissement (10) au chapitre 001 des dépenses de la section d'investissement du BP 2024	1 664 822,33 €
Affectation de la part du résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement au chapitre 10 - article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	3 701 723,93 €
Affectation du reliquat du résultat de clôture cumulé 2023 de la section de fonctionnement (5) au chapitre 002 des recettes de la section de fonctionnement du BP 2023 (8)	4 506 360,57 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Joëlle SECHAUD

Abstention(s) :

Michel BAARSCH - Nadine BADR-VOVELLE - Claire BELLISSEN - Benjamin GIRON - Alexandre HEBERT - Bernard JAVAZZO - Jean-Charles KOHLHAAS - Pierre-Marie MAUXION - Claude MOUCHIKHINE

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'affectation du résultat consolidé 2023 au budget primitif 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite selon les conditions exposées ci-avant.

PRÉCISE que le résultat de fonctionnement cumulé consolidé 2023 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite s'élevant à 8 208 084,50 €, il est affecté au compte 1068 des recettes d'investissement du BP 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite, la somme de 3 701 723,93 € pour la couverture du besoin de financement.

Le solde d'exécution d'investissement cumulé consolidé 2023 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite étant négatif, il est affecté au compte 001 des dépenses d'investissement du BP 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite, la somme de 1 664 822,33 €.

Le résultat de fonctionnement cumulé consolidé 2023 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite, duquel est déduit le montant du besoin de financement 2023 donne un résultat positif qui est affecté au compte 002 des recettes de fonctionnement du BP 2024 de la Commune de Oullins-Pierre-Bénite, pour la somme de 4 506 360,57 €.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 069-200102747-20240409-20240409_08-DE



Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le / /
Mise en ligne le / /
Notification le / /

Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

FAIT ET DÉLIBÉRÉ
A OULLINS-PIERRE-BENITE
L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril
Pour extrait certifié conforme,
Jérôme MOROGE
Maire
Conseiller régional

Le secrétaire de séance
Tassadit BELLABAS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).